



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

PAR CONSÉQUENT la présente séance a lieu à huis clos, par téléconférence.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 16 octobre 2020 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire, à l'hôtel de ville
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2, en vidéoconférence
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3, en vidéoconférence
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4, en vidéoconférence
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5, en vidéoconférence

Est également présent, à l'hôtel de ville, le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Sont absents :

Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2020
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2020
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration



No de résolution
ou annotation

- 6.1 Autorisation de signature – Demande de création d'une réserve naturelle pour le Parc d'Estérel
- 6.2 Embauche d'une secrétaire de direction
- 6.3 Embauche d'un agent au Service de protection
- 6.4 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
- 6.5 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet PPA-CE – Demande de paiement d'une subvention
- 6.6 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie – Location à court terme (type Airbnb et autres)
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Aucun sujet à traiter
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Embauche d'un chauffeur-opérateur
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2020-10-131

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES**

2020-10-132

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);



No de résolution
ou annotation

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 11 septembre 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-10-133

2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 septembre 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-10-134

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 16 octobre 2020 au montant de 371 255,70 \$ dont :

- 293 029,88 \$ sont des comptes payés;
- 78 225,82 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.



No de résolution
ou annotation

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2020-10-135

6.1 **AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE CRÉATION D'UNE RÉSERVE NATURELLE POUR LE PARC D'ESTÉREL**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire présenter une demande de création d'une réserve naturelle pour les lots 5 507 584 et 5 507 585;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

MANDATE le directeur général ou en son absence l'assistante-greffière comme personne responsable de la gestion du dossier dans le cadre de la demande de reconnaissance de réserve naturelle pour le Parc d'Estérel;

AUTORISE le directeur général ou en son absence l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous documents en lien avec cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-10-136

6.2 **EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE DE DIRECTION**

CONSIDÉRANT qu'un surplus de travail est observable au niveau de l'administration;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une secrétaire de direction;

CONSIDÉRANT que la direction et le Maire recommandent l'embauche de Madame Lucy Martin;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Madame Lucy Martin, en date du 28 septembre 2020, à titre de secrétaire de direction, échelon 2, en tant que salariée à l'essai. Une fois la période d'essai complétée avec succès, cette employée deviendra une salariée régulière à temps plein.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-10-137

6.3 **EMBAUCHE D'UN AGENT AU SERVICE DE PROTECTION**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un agent de sécurité pour le Service de protection;

CONSIDÉRANT que la responsable du Service de protection recommande l'embauche de Monsieur Vincent Fex;



No de résolution
ou annotation

2020-10-138

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Monsieur Vincent Fex à titre d'agent de sécurité en tant que salarié à l'essai.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.4 **NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

NOMME Mesdames Émilie Giroux, Nancy Lachaine et Chantal Lizé ainsi que Messieurs Alexandre Bélisle, Vincent Fex, Laurent-Renaud Trudeau-Drevillon et Mathieu Quevillon à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;
- Les articles suivants du règlement SQ 04-2012 :
 - Article 7;
 - Article 10;
 - Article 11;
 - Article 12;
 - Article 13;
 - Article 21.1;

AUTORISE les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements;

ABROGE toute résolution précédemment adoptée visant à nommer des personnes à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les susdits règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-10-139

6.5 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET PPA-CE – DEMANDE DE PAIEMENT D'UNE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT que la Ville s'est vu accorder une aide financière maximale de 15 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet PPA-CE;

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé un contrat à LEGD par la résolution numéro 2020-03-037 concernant la réfection de la place d'Artois, de l'avenue d'Artois, de l'avenue des Éperviers et de l'avenue des Orioles;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la résolution numéro 2020-07-093 afin d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 de ce projet, au montant de 192 933,96 \$, toutes taxes incluses;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

APPROUVE les dépenses pour les travaux de réfection de la place d'Artois, de l'avenue d'Artois, de l'avenue des Éperviers et de l'avenue des Orioles pour un montant subventionné de 15 000 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec;

ATTESTE que la place d'Artois, l'avenue d'Artois, l'avenue des Éperviers et l'avenue des Orioles font partie intégrante du réseau routier municipal et que leur gestion incombe en totalité à la Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-10-140

6.6

ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE – LOCATION À COURT TERME (TYPE AIRBNB ET AUTRES)

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal aux articles 123 et 124 du projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, déposé le 13 novembre 2019 qui prévoit la modification de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* afin de rendre inapplicable toute disposition d'un règlement municipal interdisant l'exploitation d'établissements d'hébergement touristique dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que les mêmes dispositions litigieuses ont été incluses aux articles 78 et 81 dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes de nos citoyens concernant les locations à court terme;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de continuer à interdire des locations de type Airbnb dans certains secteurs sur son territoire, un pouvoir essentiel, notamment dans la gestion des problèmes de nuisances découlant de ce type de location;

CONSIDÉRANT le manque de ressources des municipalités pour assurer la tranquillité et la sécurité des résidents sur l'ensemble de leur territoire lorsque des locations à court terme ne sont pas circonscrites à des secteurs prédéterminés;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer aux municipalités un pouvoir de réglementer le zonage alors que l'Assemblée nationale a reconnu à maintes reprises leur responsabilité dans le maintien d'un milieu de vie sécuritaire, sain et de qualité;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi va à l'encontre de la reconnaissance des *gouvernements de proximité* qui leur a été accordée par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que ces dispositions retirent aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures inhérentes aux modifications de zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec justifiant le retrait de ce pouvoir de réglementation du zonage aux municipalités;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu par ce Conseil :

QUE le Conseil municipal indique au gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de Mme Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son opposition aux articles 123, 124, 126 et 127 du projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, et aux articles 78, 81, 82 et 83 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'ils retirent un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le Conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer les articles 123, 124, 126 et 127 du projet de loi 49 ainsi que les articles 78, 81, 82 et 83 du projet de loi 67, afin de permettre aux municipalités de préserver leur pouvoir de réglementer le zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie sécuritaire, sain et de qualité, et afin de permettre aux citoyens de conserver le droit de se prononcer sur la réglementation qui régit leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- Mme Caroline Proulx, ministre du Tourisme;
- Mme Dominique Anglade, cheffe de l'Opposition officielle;
- Mme Manon Massé, cheffe de la deuxième opposition;



No de résolution
ou annotation

- M. Paul St-Pierre Plamondon, chef de la troisième opposition;
- Mme Nadine Girault, députée de la circonscription de Bertrand;
- M. Mario Laframboise, député de la circonscription de Blainville;
- M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut;
- M. Martin Koskinen, directeur de cabinet du premier ministre;
- Mme Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités du Québec;
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

7.1 Aucun sujet à traiter

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 **EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR-OPÉRATEUR**

CONSIDÉRANT un surcroît de travail au Service des travaux publics causé par l'absence de certains chauffeurs-opérateurs en congé de maladie ou en congé parental;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un chauffeur-opérateur pour pallier ce surcroît de travail;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'embauche de Monsieur Patrice Bissonnette afin de pourvoir ce poste;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Monsieur Patrice Bissonnette à titre de chauffeur-opérateur en tant que salarié temporaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2020-10-141



No de résolution
ou annotation

2020-10-142

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 19, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers


Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire


Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).



**No de résolution
ou annotation**

**Liste des comptes payés
Au 16 octobre 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Aquatech Soc. de Gestion de l'eau Inc.	07-10-2020	10687	1 666.61 \$
Construction Monco Inc.	07-10-2020	10688	24 818.94 \$
Dicom Express	07-10-2020	10689	12.44 \$
Excavation Norco Inc.	07-10-2020	10690	6 237.40 \$
GDG Environnement	07-10-2020	10691	12 321.87 \$
Juteau Ruel Inc.	07-10-2020	10692	254.77 \$
Sylvie Lafrance	07-10-2020	10693	57.50 \$
LEGD Inc.	07-10-2020	10694	71 985.86 \$
Michelle Sullivan Communications	07-10-2020	10695	1 437.19 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	07-10-2020	10697	2 021.00 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	07-10-2020	10698	1 130.49 \$
Guy Quevillon (Ent. Ménager)	07-10-2020	10699	875.00 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	07-10-2020	10700	533.59 \$
Ministre des finances SQ	30-09-2020	Internet	133 619.00 \$
Bell Canada	30-09-2020	Internet	500.14 \$
CARRA	30-09-2020	Internet	1 765.68 \$
Fonds de Solidarité FTQ	30-09-2020	Internet	3 860.46 \$
Hydro-Québec	30-09-2020	Internet	1 051.94 \$
Hydro-Québec	30-09-2020	Internet	2 551.38 \$
Mastercard Banque Nationale	30-09-2020	Internet	130.43 \$
Revenu Québec	30-09-2020	Internet	272.66 \$
Revenu Canada	30-09-2020	Internet	1 798.01 \$
Revenu Canada	30-09-2020	Internet	4 608.98 \$
Revenu Québec	30-09-2020	Internet	17 428.50 \$
Revenu Québec	30-09-2020	Internet	206.78 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	30-09-2020	Internet	621.62 \$
Ultramar Ltée	30-09-2020	Internet	547.82 \$
Ultramar Ltée	30-09-2020	Internet	713.82 \$
Total payé			293 029.88 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 16 octobre 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Amyot Gélinas, comptables	16-10-2020	10701	1 897.09 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	16-10-2020	10702	715.22 \$
Camions Excellence Peterbilt Inc.	16-10-2020	10703	172.41 \$
CBM Informatique	16-10-2020	10704	296.07 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	16-10-2020	10705	977.57 \$
Conception Électrique 2000 Inc.	16-10-2020	10706	2 094.47 \$
Électrimat	16-10-2020	10707	378.45 \$
Effigiart Inc.	16-10-2020	10708	160.97 \$
Équipe Laurence	16-10-2020	10709	1 296.35 \$
L'Équipeur Commercial	16-10-2020	10710	553.04 \$
Cie d'Extermination Chomedey Inc.	16-10-2020	10711	1 724.63 \$
Fournitures de Bureau Denis	16-10-2020	10712	586.97 \$
Gestion Inlandsis Inc.	16-10-2020	10713	33 344.35 \$
Groupe Hémisphères	16-10-2020	10714	9 080.16 \$
H2Lab Inc.	16-10-2020	10715	48.29 \$
Lafarge Canada Inc.	16-10-2020	10716	9 311.76 \$
L'Ami du Bucheron	16-10-2020	10717	966.76 \$
Centre de location GM Inc.	16-10-2020	10718	1 874.06 \$
M.I. Viau & Fils Ltée	16-10-2020	10719	37.32 \$
Machinerie Forget	16-10-2020	10720	97.98 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	16-10-2020	10721	2 902.10 \$
Pièces d'Autos Prud'Homme Inc.	16-10-2020	10722	1 755.31 \$
Sani-Dépôt	16-10-2020	10723	316.14 \$
URBA+Consultants	16-10-2020	10724	5 748.75 \$
Voizard Rochon Notaires SENCRL	16-10-2020	10725	1 889.60 \$
Total à payer			78 225.82 \$

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau
Trésorière